Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation

Direction générale des personnels, des statuts, de l'organisation administrative et de l'enseignement spécial

Service du recrutement, de la sélection et de la promotion des personnels de l'enseignement de la Communauté FRANCAISE OF BELGIOUS

1000 Bruxelles, le 04. VI 1993 123, rue Royale

Tél: 02/221.88.11 Fax: 217.10.11

Aux chefs des établissements d'enseignement de la Communauté française

Pour information

Nos réf: 03/VD/TEMP007

175 × 402

OBJET: Demande de désignation à titre temporaire dans l'enseignement de la Communauté française. Année scolaire 1993-1994. Prorogation du délai pour l'introduction des candidatures.

Madame, Monsieur,

A STATE OF THE STA

Par ma circulaire du 4 mai 1993, je vous ai fait parvenir une copie de l'appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de la Communauté française publié au Moniteur belge du 4 mai 1993.

Je vous signalais que les demandes devaient être introduites, sous peine de nullité, par envoi recommandé à la poste, le 29 mai 1993 au plus tard.

Ce délai est prorogé jusqu'au 30 juin 1993 au plus tard.

Toutes les autres dispositions de l'appel aux candidats et de la circulaire du 4 mai 1993 restent d'application.

Je vous invite à communiquer cette prorogation du délai aux membres du personnel de votre établissement.

A l'avance, je vous remercie et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments tout dévoués.

Le Directeur général,

Georges NOEL